République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_009_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 04/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, EMMANUEL VERILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides aux vacances / activités

Vu la délibération DE_2024_32 validant le règlement de la commission action sociale

Vu les demandes présentées par les familles

Vu l'avis de la commission action sociale en date du 10 mars 2026

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les aides suivantes :

Famille GAIDET
Aide aux activités :
- GAIDET Isao : 50 €
- GAIDET Lohan : 50 €
  Soit un total de 100 €

Famille TROBS
Aide aux vacances:
- TROBS Iago : 12 jours X 10 € = 120 €

Famille DAUVE-GUICHON
Aide aux vacances :

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_009_2026-DE
AGEDI

- GUICHON Aïna :10 jours X 10€ = 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE les aides aux activités et vacances indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

EMMANUEL VERILHAC
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_009_2026-DE
AGEDI